



AOÛT 2015

CHEMINEMENTS DANGEREUX À CHÂTILLON-MONTROUGE

Lors d'une visite surprise de SOLIDAIRES au terminus de Châtillon-Montrouge, nous avons découvert des cheminements dangereux en avant gare. Cheminements cassés et impraticables du quai 2 jusqu'au signal de manœuvre M2. SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT MTS. Lors de l'enquête la direction ligne 13 a accepté l'ensemble de nos préconisations.

SOLIDAIRES A CONSTATÉ DES RISQUES DE CHUTE, D'ÉLECTRISATION ET D'ÉCRASEMENT

Lors d'une inspection organisée par la direction, SOLIDAIRES avait averti la ligne 13 des cheminements qui semblaient être en mauvais état en avant gare au terminus de Châtillon. La ligne avait indiqué vouloir s'en occuper rapidement.

Le 17 août 2015, SOLIDAIRES a fait une visite surprise pour vérifier que les signalements avaient été pris au sérieux. Rien n'a été entrepris. L'état des cheminements étant catastrophique, dangereux et pouvant engendrer des risques importants pour les agents, SOLIDAIRES a proposé aux élu-es UNSA et CGT de déposer un droit d'alerte (DA) du CHSCT pour les risques graves suivants : chute, électrisation et écrasement.

Quand un DA est déposé, la direction doit organiser conformément au code du travail une enquête conjointe avec le CHSCT et remplir un Cerfa.



LORS DE L'ENQUÊTE LA DIRECTION A ACCEPTÉ L'ENSEMBLE DES PRECONISATIONS DU CHSCT

L'enquête du CHSCT a été menée le jour même. La ligne 13 face à l'état des cheminements ne pouvait nier les risques soulevés par SOLIDAIRES. La direction s'était contentée d'effectuer de simples dépêches sur cette situation. Tout agent d'exploitation de conduite peut intervenir sur l'ADV situé près du signal de manœuvre M2. De plus, les agents de maîtrise peuvent intervenir sur l'IAT. Avec les élu-es nous avons fait les préconisations suivantes :

- Ne pas utiliser le cheminement en queue de quai 2 jusqu'au signal M2 ;
- En cas de nécessité absolue effectuer une mise hors tension différée et circuler à 2 agents ;
- Présenter aux élu-es le programme de remise en état définitif.

La direction de la ligne 13, s'étant faite prendre par le CHSCT le 12 août 2015, pour un rupteur accroché à un fil à Porte de Paris quai 2, a immédiatement accepté l'ensemble des préconisations sans rechigner.

Une situation dangereuse, des risques pour la santé, une solution est possible, prévient ton élu SOLIDAIRES au CHSCT MTS.

Elu SOLIDAIRES au CHSCT MTS

François-Xavier AROULS
06 27 86 53 69
fxarouls.chsctmts@gmail.com

SOLIDAIRES groupe RATP

144 boulevard de la Villette 75019 Paris
Tel : 01 40 18 79 99 - Fax : 01 43 67 62 14
www.solidaires-grouperatp.org

LA DIRECTION A ACCEPTÉ TOUTES NOS PRECONISATIONS



ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



RELATIVE À DES SITUATIONS DE RISQUE GRAVE OU À DES INCIDENTS RÉPÉTÉS AYANT RÉVÉLÉ UN RISQUE GRAVE

(Arrêté du 15 septembre 1988 modifiant l'arrêté du 8 août 1986 - Code du Travail : art. L 236.7 alinéa 5)

Fiche à adresser dans les 15 jours à l'Inspecteur du Travail, en double exemplaire

L'ÉTABLISSEMENT

Nom ou raison sociale de l'entreprise : RATP
 Adresse de l'établissement : Etablissement MTS, 54 Quai de la Rapée, 75599 CEDEX 12
 Activité économique : Transport de Voyageurs Code APE : 6921 Effectif du personnel occupé :

LA SITUATION DE RISQUE GRAVE

Date et heure du fait générateur : droit d'alerte du 17 août 2015 à 11h 13
 Poste de travail concerné : Tous les agents amenés à circuler sur le cheminement.
 Nature du risque : Chute, électrisation, écrasement
 Nom et qualification du ou des salariés exposés :
Idem poste de travail concernés

L'ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Analyse des causes de la situation de risque grave, ou de l'incident (ou des incidents) ayant révélé un risque grave :
A Chatillon Montrouge le cheminement allant de la queue de Q2 au signal M8 est détérioré, cassé ou enfoui.

Mesures de prévention préconisées et suites données (notamment actions de formation appropriées) :
Ne pas utiliser le cheminement queue de quai 2 jusqu'au signal M8. En cas de nécessité absolue demander une mise hors tension différée et circuler 0 2 agents. Présentation aux élus du programme de remise en état définitif. Visite des élus à l'issue des travaux. La direction est en accord avec les préconisations de ce fait le droit d'alerte est levé.

Nom et qualité des personnes ayant effectué l'enquête :
F. Arouls, F. Nicolas, H. Bignotti, JP Turpo, S Moreau : élus au CHSCT MTS
 F. FRENIN; T. Choquin : direction HOL 13
 G. Urban, cellule HSET MTS

Date de l'enquête : J M A

Signature du président,
 le chef d'établissement ou son représentant

Signature du représentant du personnel
 au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

URBAN G

 FRENIN F.

T. CHOQUIN

FX Arouls

 H. BIGNOTTI

S. MOREAU

 F. NICOLAS

JP TURPO